Appel à manifestation d'intérêt (AMI)

Terrains pour une activité maraîchère à Pont-de-Labeaume (plaine de Bayzan)

1. Contexte :

Dans le cadre de la politique de développement de l'activité agricole sur le territoire intercommunal, en lien aussi avec le programme d'actions du Projet Alimentaire Territorial (PAT) émergent, la communauté de communes a inscrit, par délibération, la remobilisation du foncier agricole parmi ses actions prioritaires. Il s'agit notamment de soutenir les filières maraîchage et petits fruits, en réponse au besoin identifié dans le PAT. En effet, le territoire présente un déficit en production locale de fruits et légumes, tandis que de nombreux porteurs de projets recherchent activement du foncier pour s'installer.

2. Présentation du terrain :

La plaine de Bayzan, à Pont-de-Labeaume, figure parmi les espaces stratégiques agricoles de la communauté de communes, identifiés dès l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi - approuvé en mars 2022). Un ensemble de terrains dans cette zone a récemment été acquis par la communauté de communes. Un **tènement d'environ 1 ha**, situé sur un rare terrain plat, en bordure de l'Ardèche, dont la qualité agronomique des sols a été confirmée par la Chambre d'agriculture, présente de bonnes conditions pour accueillir des productions maraichères et de petits fruits. Irrigation : Un équipement est à l'étude par la communauté de communes (pompage en rivière et stockage de l'eau en cas de besoin). Il n'y a pas de bâtiment existant sur le terrain actuellement.

Emprise du terrain ci-après (extrait cadastre et photographie aérienne). A noter, une enclave située au cœur du tènement appartient à deux propriétaires contactés par la communauté de communes. L'objectif est de consolider les surfaces localement.

3. Cible de l'AMI :

La communauté de communes ouvre un **appel à manifestation d'intérêt** pour collecter les projets d'agriculteurs ou candidats à l'installation, dans le cadre d'une location / mise à disposition du terrain (modalités à définir). Les **projets de maraîchage et/ ou petits fruits** sont ciblés avec une préférence pour ceux en démarche agriculture biologique. Selon les profils des candidats, la communauté de communes pourra faciliter les débouchés pour la commercialisation des productions, notamment auprès du service d'aide alimentaire « Coup de Pouce », géré par la communauté de communes.

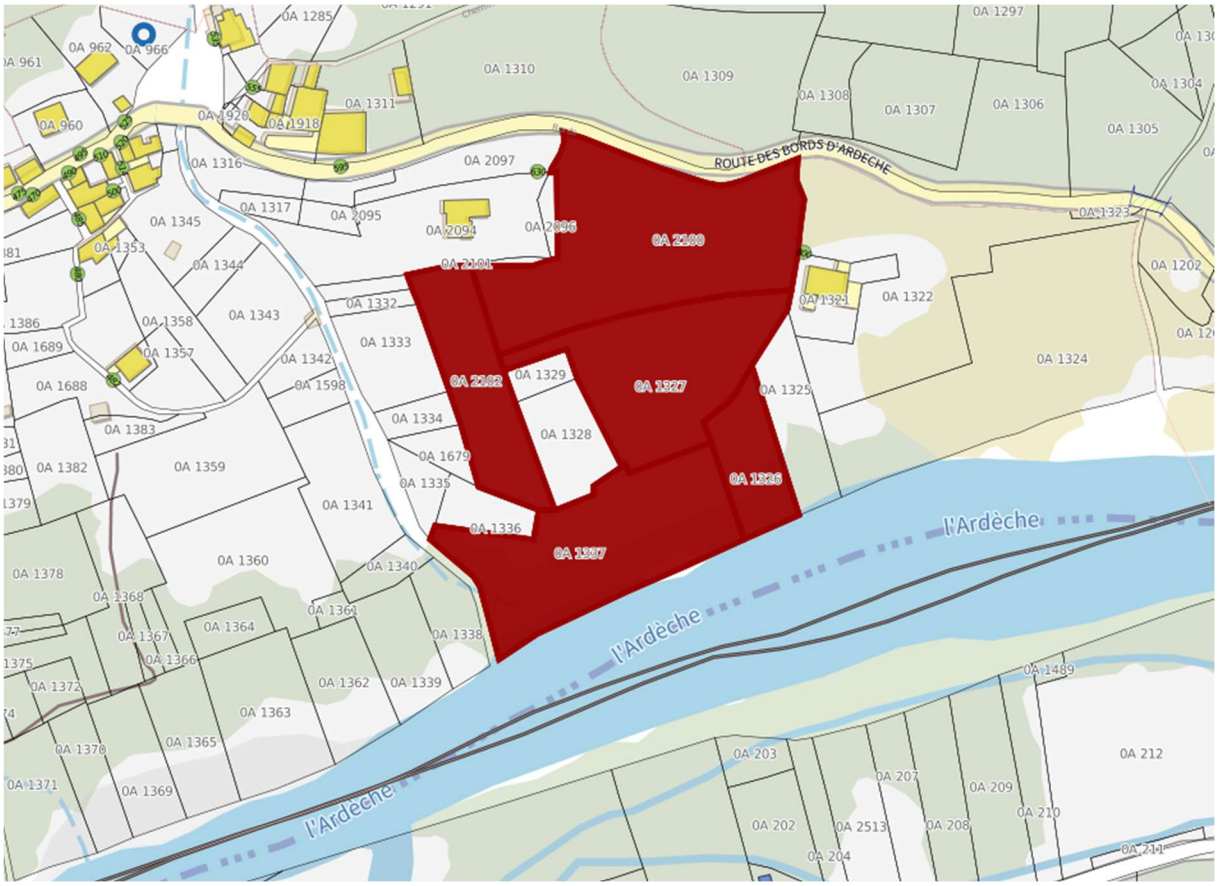
4. Etapes de sélection :

Date limite de dépôt de candidature (comportant *a minima* une lettre de motivation du candidat avec descriptif détaillé du projet) **: 6 décembre 2026**

Echanges avec les candidats et sélection : décembre 2026

Formalisation de la mise à disposition (contrat de location) et démarches administratives nécessaires à la mise en place de l'exploitation : 1er trimestre 2027

Renseignements complémentaires : Claire Delorme, chargée de mission développement territorial (tel : 04 75 89 01 48 ou 07 88 08 87 22 - claire.delorme@asv-cdc.fr). **Une visite collective du terrain pourra être organisée, sur demande, le 30/11 milieu de journée ou fin d'après-midi.**


ROUTE DES BORDS D'ARDÈCHE
l'Ardèche
l'Ardèche
l'Ardèche
0A 2100
0A 1327
0A 1326
0A 1337
0A 2102
0A 1322
0A 1321


0A 2100
0A 1327
0A 1326
0A 1337
0A 2102
0A 1322
0A 1321